

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 16 février 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Claire AZEMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Christophe BRUNETTON pour Patrick SAILLOT.

Absent excusé :

Absents : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Florian JEDYNAK.

Objet : Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2023

Auteur : JC BESSY-MALPEYRE

Rapporteur : Eric BELLOT

Le Conseil Municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

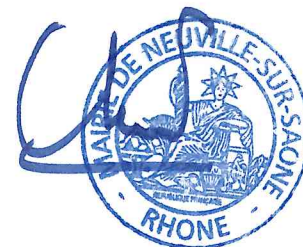
- **D'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 février 2023

**Le secrétaire,
Florian JEDYNAK.**

**Le Maire,
Éric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 06/03/2023
- Publication par voie électronique le 06/03/2023